

Sion, le 28 avril 2025

Agrandissement EMS et cautionnement

Contexte

Un membre a soumis à discussion à la COFIN la question du cautionnement lié au projet d'agrandissement de son EMS. Ce projet comprend également la construction d'un parking et d'un abri PC médicalisé. Une banque a donné un accord de principe pour un financement, à condition qu'un cautionnement soit accordé par la Ville. Le montant du crédit envisagé se situe entre 40 et 45 millions de francs. La présidence de la Ville a cependant refusé d'accorder ce cautionnement.

Problématique

Le refus de la Ville entraîne une augmentation estimée du coût du financement d'environ 0,5 % par an par rapport à un crédit hypothécaire, qui reste incertain à ce stade. Dans la mesure où la création de nouveaux lits répond aussi à une demande de l'État, la question est de savoir s'il serait possible d'obtenir un autre type de cautionnement pour permettre la réalisation du projet.

Qendrim Boletini, chef de la section des soins de longue durée, sera présent lors de la commission finances pour apporter des précisions complémentaires après avoir consulté son service.